



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Signature d'un accord de filière « Chêne »

Les acteurs s'engagent pour sécuriser l'approvisionnement des scieries françaises

Paris, le 18 février 2022

Pour répondre aux difficultés rencontrées actuellement par les scieries de chêne sur le territoire national, Julien DENORMANDIE, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, a signé jeudi matin un accord de filière. Au service de notre souveraineté industrielle, cet accord illustre la capacité des acteurs à jouer collectif pour répondre à l'impérieuse nécessité de sécuriser l'approvisionnement des scieries situées sur le territoire national.

Les scieries de chêne éprouvent actuellement des difficultés pour reconstituer les stocks dans un contexte de reprise économique mondiale et de forte tension sur les matières premières. Cette situation fait courir un risque pour la pérennité de ce tissu industriel et donc pour notre souveraineté en matière de production de bois transformé. L'accroissement continu de la part d'exportations destinée à l'Asie, constatée déjà depuis plus d'une décennie mais inhabituelle par son ampleur tout au long de l'année 2021, renforce une crise désormais structurelle.

Alors que la filière bois française dans son ensemble a tout intérêt à répondre aux attentes du marché pour améliorer et développer son offre de produits bois transformés et amplifier sa réponse, la tension sur les matières premières à l'internationale, renforce, à l'inverse, l'exportation de bois non transformés et menace l'approvisionnement des scieries.

Cette crise ne peut se régler durablement que par le développement significatif de la contractualisation, outil déterminant pour sécuriser l'approvisionnement. Elle permet de lier les maillons tout en permettant une juste répartition de la valeur sur l'ensemble de la chaîne. Toutefois, à très court terme, le fait de réserver des ventes de bois d'œuvre de chêne à des acheteurs engagés à assurer la première transformation des bois au sein de l'Union européenne (via le Label UE) constitue la principale réponse concrète à même de répondre aux difficultés des unités de première transformation.

C'est tout le sens de l'accord signé aujourd'hui. Il réunit autour d'objectifs communs l'ensemble des acteurs qui s'engagent à prendre des mesures pour protéger les scieries tout en veillant au partage de la valeur ajoutée sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

L'amont forestier a ainsi accepté de s'engager pleinement en faveur du Label UE, à court terme. Ce mode de vente sera ainsi systématiquement proposé aux propriétaires. Collectivement, l'ensemble des partenaires conjugueront leurs efforts afin de développer la contractualisation de bois d'œuvre dans toutes les qualités, seul mode de vente capable d'offrir

une réponse structurelle. Il prend en compte le rôle de chacun d'entre eux et il comporte notamment des dispositions visant à consolider celui des exploitants forestiers.

Le renforcement de la seconde transformation nationale sera également déterminant pour développer la valeur ajoutée produite sur le territoire. Les soutiens financiers annoncés dans le cadre de France Relance et France 2030 seront mobilisés pour accompagner les engagements et actions des différentes parties vers les objectifs précités.

Les engagements prennent effet immédiatement. Un comité co-piloté par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et France Bois Forêt sera mis en place et veillera à l'avancement de l'ensemble des actions.

Pour Julien DENORMANDIE : *« Le chêne est une essence symbole de l'excellence de la forêt française. L'export de grumes est une menace pour nos scieries alors qu'il n'y a pas d'avenir à cette filière sans transformation sur notre territoire. J'accorde une importance capitale à trouver des solutions opérationnelles et concrètes aux difficultés d'approvisionnement rencontrées. Je salue l'ensemble des acteurs de la filière qui, pour aboutir à cet accord, ont su démontrer leur capacité à faire filière. C'est avant tout un plan d'actions concrètes qui sera déployé dès à présent ».*

Contacts presse

Service de presse de Julien Denormandie

Tél : 01 49 55 59 74

cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère

Tél : 01 49 55 60 11

ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture

et de l'Alimentation

Hôtel de Villeroy

78 bis rue de Varenne

75007 Paris

www.agriculture.gouv.fr

www.alimentation.gouv.fr

@Agri_Gouv